

Hygiène infantile et maternelle.—La principale fonction de cette division est de trouver les moyens de réduire la mortalité et la morbidité infantiles et maternelles au Canada. Ceci nécessite la collection de renseignements sur les causes, une étude des méthodes les plus modernes de prendre soin des mères et des enfants, et la vulgarisation des connaissances concernant les meilleures mesures préventives parmi les autorités de la Santé et les groupes s'occupant du bien-être aussi bien que parmi le public en général. Un ouvrage de 230 pages intitulé "La Mère Canadienne et l'Enfant" sur les soins prénataux et postnataux, pour distribution gratuite aux mères canadiennes, a été publié au cours de l'année.

Division de l'investigation médicale.—Cette division s'occupe, au nom de la Commission du Service Civil, de l'examen médical des fonctionnaires, du contrôle des congés de maladie et des pensions des employés civils. Elle poursuit aussi certaines études de nature à intéresser le Ministère. Des études statistiques sont publiées sur: la morbidité dans le service civil du Canada; la mortalité parmi les pensionnés de guerre, etc. Un code standard de morbidité pour le Canada a été préparé et mis en usage lequel, au commencement de la guerre, a été adopté par les services médicaux de la Défense Nationale comme guide officiel pour l'enregistrement des maladies, des accidents et des blessures dans les forces armées du Canada.

Publicité et enseignement sur l'hygiène.—Comme son nom l'indique, cette division s'occupe de la vulgarisation de renseignements sur tous les aspects de la santé publique. Son travail consiste dans la compilation et la distribution d'imprimés et d'exhibits sur l'hygiène, à donner des conférences, etc. Elle peut compter sur la collaboration de la presse, de la Société Radio-Canada et de plusieurs postes de radio privés dans sa campagne en faveur de l'hygiène. Elle publie le magazine trimestriel du Ministère, La Revue de la Santé Nationale, lequel a une circulation de 12,000, maintient un service de coupures de presse pour le compte de la Branche de la Santé Nationale, et agit en qualité de division des relations publiques pour le compte des Branches des Pensions et de la Santé Nationale.

Sous-section 2.—Services d'hygiène des provinces*

Ile du Prince-Edouard.—Le service d'hygiène de cette province relève depuis le 1er juillet 1931 d'un ministère spécial, présidé par un ministre et un sous-ministre. Deux médecins à temps partiel, cinq infirmières à temps continu et deux inspecteurs chargés du travail sanitaire et du contrôle des produits alimentaires constituent le personnel technique. La province est divisée en cinq districts sanitaires et chacune des infirmières, sous la direction du sous-ministre, est chargée de l'examen des écoliers, des visites à domicile, des classes d'hygiène, des cliniques de vaccination et d'immunisation, etc. dans le district qui lui est confié. Les deux inspecteurs visitent à intervalles réguliers les fabriques de denrées alimentaires, les écoles, hôtelleries, pensions, restaurants, etc.

Le gouvernement administre l'hôpital Falconwood, pour les aliénés, et une infirmerie provinciale; il subventionne également un sanatorium provincial de 80 lits qui a opéré à pleine capacité depuis le 1er juillet 1931. Un surintendant médical, son assistant et des infirmières expérimentées y sont en charge. Le surintendant tient des cliniques pour affections poitrinaires à intervalles réguliers dans toute la province ainsi que des cliniques hebdomadaires régulières au sanatorium où sont examinés les cas rapportés par les médecins.

Le ministère de la Santé dirige le laboratoire provincial. Un technicien qualifié en a la charge et il examine les substances que lui envoient les médecins de toute la province.

*Révisé par les ministères des provinces respectives.